



REVISION ALLEGEE N°4 DU PLUI DU VAL D'EUROPE

**ENQUETE PUBLIQUE DU 04 AVRIL AU 04 MAI 2019
INCLUS**

RECUEIL DES OBSERVATIONS

PREMIERE JOURNÉE

Les 4 Avril 2019 de 9 heures à 17 heures 30

Observations de M^{me}

le 5 avril 2019

le 06 avril 2019

le 07 avril 2019

le 08 avril 2019

le 10 avril 2019 Permanence de la Commissaire Enquêteuse
de 14h à 17h.

le 11 avril 2019

samedi: 13 avril 2019

Sur Berville Romainvilliers la constructibilité
supplémentaire de 315 m² va entrainer
la construction de probablement 2 à 3 maisons
en arriere des maisons existantes.

En l'exiguïté des parcelles, les voitures
supplémentaires se garent rue de Magny,
alors que dans celle ci + les rues
adjacentes (Cerron et Faremontress) le
parking est déjà quasi saturé sur la
voie publique → si les 315 m² sont
rendus constructibles, il faut que la
commune prévoit 4 à 5 places de parking.

supplémentaire sur la voie publique.

GAMET Olivier / 1 rue de Fossefontiers / 77700 Bally

06-27-51-54-90



Ce 15 avril 2019

mf3

Fait à Coupvray, Le 20 avril 2019

Objet : Déclassement du bois sur les 3 parcelles de terrain .

Madame,

Suite à mon entretien avec Mr Le Maire et le responsable du service urbanisme de Coupvray en date du 16 juillet 2018, nous les propriétaires de la zone bois classés du sente de l'Aulnoye , vous adressons par la présente, la demande de modification de zonage concernant la parcelle cadastrée section B N°1445 Propriétaire Mr NEVES, la parcelle cadastrée section B N°1446 Propriétaire Mr PEREIRA et la parcelle cadastrée section B N° 1447 Propriétaire Mme HAUTEMAYOU

(voir plan ci-dessous)



En effet à ce jour, ses parcelles sont classées en zone UBCo ne correspond pas aux critères de classement tels que prévus par le code de l'urbanisme.

De plus, nous vous informons que quand nous avons achetés ses terrains dans les années 2011 il n'y avait pas de bois mais simplement des mauvaises herbes et 2 ou 3 arbres au plus et non un bois classés comme mentionné sur les plans (voir photos ci-dessous des terrains avant construction)



Pour ces raisons nous vous demandons la modification du plan de zonage afin qu'il soit destiné à ne plus couvrir une zone bois classé du fait qu'il recouvre déjà des habitations et ceux sur l'ensemble des 3 parcelles indiqué ci-dessus car nous pensons qu'il y a bien longtemps qu'il n'y a plus de bois .

En vous remerciant par avance pour la prise en compte de notre demande.

Cordialement, Mr NEVES

Mr PEREIRA

Mme HAUTEMAYOU

Signature de Mr NEVES.

Signature de Mr PEREIRA.

Signature de Mme HAUTEMAYOU.